



# RENAULT RETAIL GROUP

Réseau Commercial

Courriel : [cgtrenault@gmail.com](mailto:cgtrenault@gmail.com)

## Réagir, Revendiquer, Gagner !



### LA CGT VOUS INFORME : BIEN PREPARER SON ENTRETIEN PROFESSIONNEL

#### L'AUTO-EVALUATION :

**Cette partie n'est pas obligatoire, et n'est en aucun cas une préparation à l'entretien !**

Vous devez juger vos compétences dans votre quotidien au travail et vous serez comparés à celle que votre manager pense de vous.

- ⇒ Pour la CGT, la méthode utilisée nuit au principe même de l'entretien par le dialogue basé sur la confiance et à la réalisation de l'objectif.
- ⇒ A cela s'ajoute le risque évident d'une pression qui devient un risque de stress et engendre des risques psychosociaux.
- ⇒ Pour la CGT ce n'est pas au salarié de s'auto-évaluer.

**Si le salarié s'auto-évalue il s'engage sur le résultat de son auto-évaluation !!!**

#### 1. L'ENTRETIEN DE PERFORMANCE

Il fixe les objectifs collectifs et individuels.

- ⇒ La CGT a déjà souligné tous ces risques en instance et avait fait remonter certains cas de pressions managériales sans évolution de la part de la direction.
- ⇒ Pour rappel, **la loi prévoit que les 2 entretiens doivent être bien distincts !**

L'entretien professionnel (ou entretien développement RH) ne doit en aucun cas être confondu à tout autre entretien.

**Il s'agit là d'une précaution minimum garantissant à celui-ci de garder son caractère spécifique.**

#### 2. L'ENTRETIEN DEVELOPPEMENT RH

Cet entretien permet aux salariés de s'exprimer, et d'échanger sur son projet professionnel en fonction de ses souhaits, ses aptitudes, et en fonction de ses perspectives d'évolution dans l'entreprise.

**Il ne doit en aucun cas porter sur l'évaluation du travail du salarié.**



Ce début d'année démarre et vos hiérarchies vont revenir vers vous pour vous informer de la date de votre prochain entretien annuel. Tout d'abord l'entretien professionnel à l'origine est désormais scindé en 2 parties : l'**entretien de performance et l'entretien de développement RH.**

Ce moment doit être dédié à l'échange avec son manager en exprimant vos besoins, vos envies, d'évolution, de formations durant l'année à venir.

Pour rappel notre entreprise profite de cette période pour briefier leurs managers afin d'orienter la campagne CA qui durera **cette année du 11 janvier au 31 mars.**

Depuis plusieurs années ce temps dédié et obligatoire a vu la transformation de son support devenu un support digital et a été inscrit dans la loi.

### **COMMENT BIEN PREPARER SON ENTRETIEN ?**

L'entretien est passé totalement en **ENTRETIEN DIGITAL.**

La numérisation a permis d'avoir un archivage plus direct, centralisé et suivi par le siège.

- ⇒ **La CGT vous recommande d'archiver personnellement vos entretiens (ou demander une version papier) afin de pouvoir suivre votre parcours. La CGT restera attentive des engagements de suivi et de mesures mis en place par la direction.**

Afin de mieux préparer votre entretien la CGT vous recommande également de demander à fixer une date suffisamment à l'avance avec votre manager. Refusez les entretiens de dernières minutes !

Votre employeur a pour obligation :

- D'assurer le suivi pour le salarié d'au moins une action de formation.
- L'acquisition d'éléments de certification par la formation ou par la validation des acquis de l'expérience.
- L'obtention d'une progression salariale ou professionnelle.

Le catalogue de formation doit être proposé ou accessible sur votre profil (Global RH documents.) pour choisir les besoins de formations

- ⇒ **Pour la CGT, ce caractère spécifique de cet entretien bien employé pourrait être bénéfique pour le salarié. Si ce dernier a le temps et les éléments nécessaires à sa préparation.**

Un nouveau nouvel onglet est rajouté au support par RRG : « le bilan professionnel » en lien avec la réforme sur la formation professionnelle qui oblige les entreprises de plus 50 salariés à faire un bilan avec chaque salarié tous les 6 ans sous peine de pénalité financière.

Un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel devra être dressé avec :

- Les entretiens réalisés
- Les actions de formations suivies par le salarié
- Les évolutions salariales ou professionnelles intervenues
- Les certifications obtenues par le salarié

**Il faudra avoir réalisé 3 des 4 items ci-dessus sous peine de pénalité.**



La direction générale a confirmé que toutes les demandes de formation découlant de cet entretien seraient prises en compte pour le prochain plan de formation.

⇒ **Suite à la commission formation de 2021, la CGT ayant déjà remonté des manquements sur la prise en compte des demandes suite à l'entretien développement RH. La CGT restera attentive sur les demandes non abouties de tous les salariés.**

## A SAVOIR SUR LE CPF :

**Ce compte vous est propre à vous ! L'employeur ne peut pas vous imposer son utilisation !**

Vous êtes le seul à pouvoir autoriser sa mise à contribution, réfléchissez donc à 2 fois avant de le dilapider en formation « RRG » si votre hiérarchie vous le propose, cela reviendrait à financer vous-même les formations de l'entreprise qui ne sont pas des formations qualifiantes.

*Restez vigilant, inscrivez-vous de vous-même dès aujourd'hui vous garantira la confidentialité de votre compte !*

## RECOMMANDATIONS CGT :

**N'OUBLIEZ JAMAIS** : vous avez le droit à un délai pour pouvoir préparer votre entretien et vous devez avoir la liste des formations correspondantes à vos fonctions dans l'entreprise.

Votre hiérarchie va vous demander d'apposer votre signature sur chacun des 2 documents

Vous n'avez aucune obligation de signer un entretien d'évaluation et aucune sanction n'est possible !

Dans le cas contraire, signer vous engage à atteindre les objectifs qui vous ont été fixés (le plus souvent imposés très rarement négociés) sans aucune contrepartie (financière ou évolutive).

Et l'employeur peut parfaitement s'en servir contre vous.

